

Appel à candidatures « Bourses littérature et arts » Bourses de création | 2016

Toulouse Métropole lance un appel à candidatures en direction des auteurs et artistes de la région en vue de la création de tandems auteur/artiste pour 4 bourses de création littérature et arts en partenariat avec le Marathon des mots, le Festival du livre Jeunesse Midi-Pyrénées et le festival Bd de Colomiers et le soutien de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :

**Date limite de dépôt de candidature
23 septembre 2016**

Toulouse Métropole soutient les auteurs et artistes et souhaite faciliter les croisements entre la littérature et d'autres formes artistiques.

Ainsi Toulouse Métropole lance un **appel à projets pour 4 bourses de création** avec le soutien de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :

- **1 bourse de création** dans la catégorie « **littérature générale et arts** » ou « **concert littéraire** » en lien avec le Marathon des mots ;
- **1 bourse de création** dans la catégorie « **littérature à l'international et arts** » en lien avec le Marathon des mots ;
- **1 bourse de création** dans la catégorie « **bande dessinée et arts** » en lien avec le festival BD de Colomiers.
- **1 bourse de création** dans la catégorie « **littérature jeunesse et arts** » en lien avec le Festival du Livre jeunesse Midi-Pyrénées ;

L'**objet de l'appel** est de concevoir une **création croisant la littérature avec d'autres formes artistiques**. Ces créations devront être **techniquement légères**.

Les projets seront validés par un comité de sélection composé des directeurs des manifestations littéraires de la Métropole : le Marathon des mots, le festival du Livre jeunesse Midi-Pyrénées et le festival de Bd de Colomiers, de deux élus de la commission culture de Toulouse Métropole, d'un représentant de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, d'un représentant de la mission Lecture publique de Toulouse Métropole, d'un auteur et d'un artiste. Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis.

Conditions générales

Les dossiers seront retenus en fonction des critères suivants :

- Les créations devront être **inédites**.
- Présenter un projet de création lecture, spectacle, performance, vidéo, etc. dans lequel le **texte doit rester majoritaire** même si une nouvelle dimension est donnée.
- Les projets devront engager une **collaboration entre un auteur et un artiste**.
- Les projets devront obligatoirement posséder une **réelle ambition littéraire** et proposer une démarche faisant appel à **d'autres formes artistiques, notamment des formes émergentes** ou novatrices autour du texte : sonore, musicale, visuelle, hypermedia ou interactive (lecture, spectacle, performance, vidéo, etc.) dans lequel le texte doit rester majoritaire.

Calendrier

La date limite de réception des dossiers est fixée au **23 septembre 2016**. Le comité de sélection rendra son avis le **15 octobre 2016** au plus tard.

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec coordonnées téléphoniques, pièces jointes et liens éventuels, à l'adresse suivante indiquée dans le dossier de candidature spécifique à chaque catégorie de bourse.

Pièces à joindre

- Présentation de l'auteur (biographie, bibliographie, résidences éventuelles, prix)
- Présentation de la compagnie, biographie du metteur en scène ou du comédien(ne), ou artiste
- Présentation succincte, accompagnée de deux visuels des deux dernières créations de la compagnie, du metteur en scène ou du comédien (ne) ou de l'artiste et une revue de presse peut être ajoutée, dans la limite de 5 articles.
- Annexes 1 & 2 dûment remplies.
- Une fiche technique prévisionnelle.

DOSSIER LIMITÉ À 10 PAGES

- **5 Mo maximum pour un envoi en pièce jointe par mail, liens de téléchargement acceptés**
- Contenu audiovisuel accepté, de **3 minutes maximum**.

Remarques

Profil des candidatures

Le projet est porté par un auteur accompagné d'un artiste d'une autre discipline - musicien, comédien, plasticien, artiste numérique, graphiste, danseur, etc. -

Matériel

Tout achat ou besoin en terme de personne-ressource sur un plan technique sera pris en charge dans le cadre du budget de production alloué en complément de la bourse de création, si dépassement, sur les propres ressources des lauréats.

Conditions financières

Bourse de création « littérature à l'international et arts » :

- Rémunération du binôme auteur/artiste : 3000 euros TTC (toutes charges sociales comprises).
- Frais de production : 4000 euros TTC (toutes charges comprises) maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre.

Bourse de création « littérature générale et arts » ou « concert littéraire » :

- Rémunération du binôme auteur/artistes : 3000 euros TTC (toutes charges sociales comprises).
- Frais de production : 2 000 euros TTC (toutes charges comprises) maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre.

Bourse de création « bande dessinée et arts » :

- Rémunération du binôme auteur/artiste : 3000 euros TTC (toutes charges sociales comprises).
- Frais de production : 3000 euros TTC (toutes charges comprises) maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre.

Bourse de création « littérature jeunesse et arts » :

- Rémunération du binôme auteur/artiste : 3000 euros TTC (toutes charges sociales comprises).
- Frais de production : 3000 euros TTC (toutes charges comprises) maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre.

Développement et restitution

Deux représentations de la création produite dans le cadre de la bourse seront diffusées : l'une dans le cadre du festival de la catégorie pour laquelle le dossier est déposé et la seconde dans une commune de la Métropole en dehors du temps du festival.

Aspects juridiques

Le résultat artistique devra être conforme aux droits en vigueur (en particulier pour les reproductions de textes, l'utilisation de matériaux sonores ou visuels...). Il reviendra à la charge du (des) auteur(s) de garantir cette conformité.

LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET ARTS ou CONCERT LITTÉRAIRE
1 bourse à pourvoir

**Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail,
avec coordonnées téléphoniques, pièces jointes à l'adresse suivante :**

boursedecreation@lemarathondesmots.com

Date limite de candidature : 23 septembre 2016

Conditions

Les dossiers seront retenus en fonction des critères suivants :

- Cette bourse s'adresse à un **tandem auteur /artiste**. Les projets devront obligatoirement posséder une réelle **ambition littéraire** et proposer une démarche faisant appel à d'**autres formes artistiques**, notamment des formes émergentes ou novatrices autour du texte : sonore, musicale, visuelle, arts plastiques, hypermedia ou interactive (lecture, spectacle, performance, vidéo, etc.) dans lesquels le **texte doit rester majoritaire**.
- La création devra être **techniquement légère**.
- Les créations devront être **inédites**.
- Le projet de création proposé devra mettre en scène ou en ~~en~~ espace un texte dans le cadre ~~du~~ de la programmation du Marathon des mots de juin 2017 avec une diffusion supplémentaire en dehors du festival dans une commune de la Métropole.
- Le tandem devra associer au moins un auteur ou un artiste de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- L'auteur devra attester d'au moins un ouvrage personnel **publié** en français à **compte d'éditeur** diffusé dans le réseau des librairies de France. Dans le cadre d'une publication uniquement numérique, celle-ci doit être accessible à la librairie indépendante via un e-distributeur.
- Les essais et pièces de théâtre **seront exclus d'office**.
- Les projets achevés et présentés en région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées avant l'organisation de la bourse d'aide à la création **ne sont pas éligibles**.
- La création retenue deviendra *de facto* une co-production Toulouse Métropole et Marathon des mots.
- Cette bourse de création est dotée d'un montant de **5 000 € TTC** (3000 euros pour la rémunération des auteurs et 2000 euros pour les frais de production et de coordination, sommes toutes charges comprises)
- Le Marathon des mots mettra à disposition le matériel disponible dans la salle choisie et le personnel technique du lieu en adéquation avec la fiche technique prévisionnelle. Cette fiche est à fournir avec le dossier de candidature (voir section "Pièces à fournir"). Tout besoin location, achat de matériel / décor ou personnel technique supplémentaire, etc. sera pris en charge à hauteur de 3000 euros TTC (toutes charges comprises, frais de production).
- Le paiement de la bourse se fera suite à l'obtention de celle-ci.
- Tout dossier **incomplet** ne sera pas traité.
- Les boursiers ne peuvent prétendre à une nouvelle bourse de création **en année n+1**.

Critères d'examen du dossier :

Tous les dossiers seront examinés par un comité de sélection, qui après un débat collégial, émet un avis sur chacun d'entre eux au regard de l'ensemble des demandes et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les projets seront validés par un comité de sélection composé des directions des manifestations littéraires de la Métropole, à savoir celles du Marathon des mots, du festival du Livre jeunesse Midi-Pyrénées et du festival de Bd de Colomiers, de deux élus de la commission culture de Toulouse Métropole, d'un représentant de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, d'un représentant de la mission Lecture publique de Toulouse Métropole, d'un auteur et d'un artiste.

Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis et sera attentif à :

- La qualité d'écriture des textes présentés.
- La qualité du projet et du caractère novateur de la forme proposée
- Qualité des créations antérieures.
- Aides publiques déjà obtenues.

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENT

I. CANDIDAT :

- Nom / Prénom :
-
- Adresse :
-
- Nom de la Compagnie :
-
- Téléphone / Mail :
-
- Référent sur le dossier :
-

- L'auteur bénéficie-t-il d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?
- **oui / non. Si oui, précisez :**

- Le comédien, le metteur en scène ou la compagnie, la plasticien, l'artiste, bénéficient-ils d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?
- **oui / non. Si oui, précisez :**

II. PROJET PRÉSENTÉ :

- Titre de l'œuvre (ou des œuvres, si corpus de texte) :
-
-
- Nom(s) de l'(es) auteur(s) :
-
- Titre de la création (*si différent de l'œuvre*) :
-

- Genre :
-
- Durée de la lecture/concert/création :

- Durée du montage :

- Nombre de personnes sur scène :
-
- Durée du démontage :

- **ANNEXE 2 : NOTES D'INTENTION**

- **Note d'intention littéraire et artistique**
(1900 caractères maximum, espace compris) :

- **Motivation(s) à proposer votre projet dans le cadre du Marathon des mots**
(1900 caractères maximum, espace compris) :